

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-174-01-2015 modifiant le règlement no 1000-174-2014 établissant un programme de revitalisation de certains secteurs commerciaux de la ville de La Tuque.

À une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque, tenue le 17 novembre 2015 sous la présidence du maire monsieur Normand Beaudoin, et à laquelle étaient présents madame la conseillère Sylvie Lachapelle et messieurs les conseillers Claude Gagnon, Luc Martel, André Mercier, Jean Duchesneau et Julien Boisvert, formant le quorum.

ATTENDU que le conseil municipal désire modifier le montant réservé au Volet I;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire tenue le 20 octobre 2015 par le conseiller monsieur Julien Boisvert;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 1000-174-01-2015, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le montant de « 300 000 \$ » au troisième alinéa de l'article 2.6.2 du règlement no 1000-174-2014 établissant un programme de revitalisation de certains secteurs commerciaux de la ville de La Tuque est modifié par le remplacement de « 500 000 \$ ».

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal de Ville de La Tuque à son assemblée ordinaire du 17 novembre 2015.

A blue ink signature of Jean-Sébastien Poirier, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jean-Sébastien Poirier
Greffier

A blue ink signature of Normand Beaudoin, featuring a stylized 'N' and 'B' followed by a horizontal line.

Normand Beaudoin
Maire